

Macti animo Dilicti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servatis hujus apostolica cathedra doctrinis innitit (Bref de Pie IX à la Liberté.)
 La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX.)
 Libenter etiam perspicimus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adherere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	Trois mois	fr. 6	six mois	11	un an	20
	FRANCE, BELGIQUE						
	ALLEMAGNE, AUTRICHE						
	ITALIE, ESPAGNE		10	19	36		
	ANGLETERRE, HOLLANDE						
ÉTATS-UNIS							

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

RAPPORT

LU AU CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE LILLE

Par l'abbé A. RUEDIN, curé de Fleurier

Canton de Neuchâtel, diocèse de Lausanne

Le 29 juin 1881.

Monseigneur (1) et Messieurs,

Prenant la parole devant cette illustre et pieuse assemblée, formée des représentants de diverses nations catholiques, au nom de la Suisse, pour vous faire connaître les œuvres eucharistiques de notre petit pays, permettez-moi, avant tout, de vous présenter les lettres de créance que Sa Grandeur Monseigneur Cosandey, Evêque de Lausanne, résidant à Fribourg, a bien voulu remettre à M. le chanoine Schorderet et à votre rapporteur :

ÉVÊCHÉ de LAUSANNE Fribourg, 25 juin 1881.

Monsieur le curé,
 Je vous envoie à la hâte ces quelques lignes pour vous dire que je suis heureux de vous voir partir pour le Congrès eucharistique de Lille. Vous serez l'interprète des sentiments qui nous animent à l'égard de cette Œuvre si sainte appelée à exercer une salutaire influence sur les âmes et la société.

Nous ne manquons pas de recommander à Dieu l'heureux succès de cette religieuse assemblée, et nous faisons des vœux pour que ce voyage que vous entreprenez au nom de nous tous, soit pour vous une source de grâces et de bénédictions.

Votre tout dévoué en Jésus-Christ,
 † CHRISTOPHE, Evêque de Lausanne.
 Dimanche, 26 juin 1881.

Monsieur le Chanoine,
 Ainsi que je vous l'ai dit, j'ai chargé M. le curé de Fleurier d'être notre représentant et l'interprète de nos sentiments au Congrès de Lille. Veuillez vous joindre à lui; il vous présentera à Monsieur le Président du Congrès.

Votre tout dévoué en Jésus-Christ,
 † CHRISTOPHE, Evêque de Lausanne.

Et maintenant, Messieurs, comment ne pas remercier la France, et en particulier cette illustre cité de Lille? La reconnaissance déborde de mon cœur envers vous,

(1) Monseigneur de Lydda, coadjuteur de l'Archevêque de Cambrai.

catholiques français, qui avez eu l'inspiration de ce Congrès eucharistique. Au spectacle que je vois ici, je comprends maintenant ces deux mots qui résument les hauts faits de vos annales: *Gesta Dei per Francos. Vivat Christus qui Francos diligit!* Oui, Vive Jésus-Christ qui aime les Francs! Quelle opportunité ne revêt pas ce Congrès eucharistique en nos temps si troublés, alors que les vraies notions de l'ordre surnaturel, attaquées, sont obliérées et même, hélas! dénaturées pour le moins dans un si grand nombre d'âmes, et ce dans tous les pays. Soyez donc bénis! Cet honneur vous revenait, car la France est la terre classique de la double dévotion envers les Sacrés Cœurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Immaculée Vierge Marie, si intimement unie à la dévotion envers la Sainte-Eucharistie. Ce culte est aussi en honneur dans le diocèse de Lausanne que j'ai l'honneur de représenter. Ce diocèse comprend les trois cantons de Vaud, capitale Lausanne, de Fribourg et de Neuchâtel.

Le canton de Fribourg est la meilleure partie de notre diocèse. Ceux qui ne pratiquent pas sont l'exception. Dans les deux autres cantons de Vaud et de Neuchâtel, les catholiques sont en grande minorité. Ainsi, le canton de Neuchâtel, que j'habite, compte environ 10,000 catholiques sur une population totale de près de 100,000 h. Ces 10,000 catholiques sont répartis en 8 paroisses. Malheureusement, nous n'avons pas encore, dans notre diocèse, comme dans les vôtres, d'œuvres eucharistiques que j'appellerai extraordinaires, l'Adoration-Perpétuelle par exemple. Celle des Quarante-Heures se célèbre, il est vrai, dans un grand nombre de paroisses du canton de Fribourg, et y produit les plus heureux fruits de salut. Mais cette dévotion n'est pas encore la grande et si belle dévotion de l'Adoration-Perpétuelle.

A part la dévotion des Quarante-Heures, nous avons seulement le culte ordinaire de la Sainte-Eucharistie. Voici, d'après l'ordre de nos offices publics, les Bénédictions, Expositions et Processions du Très Saint-Sacrement, prescrites dans toutes nos paroisses :

1) Bénédictions : Pendant le saint temps de Carême : tous les dimanches, à Vêpres,

— Vous ne pouvez pas me décourager, quand il s'agit de plaider contre vous-même la cause de votre éternité.

Loysel eut un spasme de douleur, qu'il dompta avec une grande énergie, puis il répliqua :
 — Vous vous trompez, ma Sœur, le dégoût vous éloignera de moi.

— Je suis ici pour ceux qui souffrent.

— J'ai volé, dit Germain, si j'avais l'usage de mes bras, je volerais encore.

La religieuse murmura :
 — Ayez pitié de lui, Seigneur, selon l'étendue de vos miséricordes.

— J'ai payé des assassins pour débarrasser mon maître d'un homme qu'il redoutait.

— Le sang de Jésus, qui suffit pour racheter le monde, lavera tous vos crimes, ajouta Sœur Sainte-Croix.

— Le jeune homme haï par mon maître était le véritable vicomte de la Haudraye.

— Dieu l'a visiblement protégé, il a un généreux cœur, il vous pardonnera.

Germain s'effrayait du calme de la religieuse. Il ne concevait pas que cette pure jeune fille ne s'enfuit point épouvantée.

— Ce n'est pas tout! non, ce n'est pas tout! dit-il; et pour le crime que je vais vous avouer, il ne peut y avoir d'indulgence. J'ai chargé un innocent d'un meurtre atroce, et je l'ai laissé condamner.

— Un miracle vient de rendre la liberté à Urbain Kerdren.

— Enfin! ajouta Loysel, j'ai enlevé Henri à sa mère, j'ai voulu qu'on le torturât, j'ai payé ses larmes et son martyre.

— les mercredis et vendredis, à la sainte messe. De l'Invention à l'Exaltation de la Sainte-Croix : tous les dimanches, à Vêpres.

Aux fêtes de la Circoncision, de l'Épiphanie, et de l'Ascension de Notre-Seigneur, — de l'Assomption, de la Nativité et de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, — à la Dédicace de l'Église, le jour de la fête du premier Patron, à celle des saints Pierre et Paul, de la Toussaint, le jour de la première Communion, le dimanche d'actions de grâces (3^e de septembre). A chacun de ces jours on donne la Bénédiction à la sainte messe et aux Vêpres.

De plus, les dimanches du Saint-Rosaire et du Saint-Scapulaire, là où la Confrérie est établie, la Bénédiction est permise, à Vêpres seulement. Elle l'est aussi, tous les dimanches et fêtes du mois de Marie, le premier et le dernier jour, et une fois dans chaque semaine de ce même mois.

Enfin, dans la ville de Fribourg seulement, il y a depuis longtemps ce qu'on appelle la Bénédiction de semaine. De Pâques à la Toussaint, chaque semaine, dans une église paroissiale ou de communauté religieuse, d'après un rôle établi, on donne tous les jours la Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Il est à remarquer que, dans notre diocèse, cette Bénédiction se donne toujours solennellement, avec l'ostensoir. Le Salut avec le saint ciboire n'est pas autorisé.

(A suivre.)

NOUVELLES SUISSES

Berne, 25 juillet.

NOTRE BUREAUCRATIE FÉDÉRALE

Dans la dernière session de l'Assemblée fédérale, une question d'une extrême importance a été mise à l'ordre du jour, pour être ensuite renvoyée à la session de décembre. Il s'agit de la réorganisation de l'administration des finances. Si je me permets de revenir aujourd'hui sur ce sujet, c'est dans le but de prouver qu'il ne faut pas se borner à la réorganisation d'une branche isolée de notre administration fédérale, mais ce qui

— Blanche efface ses pleurs sous ses baisers. Vous êtes un grand coupable, mais vos crimes ne sauraient lasser la miséricorde infinie qui pardonne jusqu'à septante fois sept fois.

— Vous n'avez pas compris, ma Sœur. J'ai vendu Henri! J'ai fait jeter à la Seine votre cousin de la Haudraye. Tout votre sang doit se soulever contre moi.

— La charité me crie d'avoir pitié de vous.

— Non! non! elle ne peut aller aussi loin; vous avez le droit de me tuer.

— Si je vous maudissais, serais-je à cette place, priant près de votre lit de souffrance. Vous n'avez vu que le mal et vous n'avez fait que le mal. Il ne m'appartient pas de vous juger. Au nom de mon Dieu, je dois vous promettre le pardon, et pour que vous l'obteniez, il suffit d'une larme de repentir.

— Eh bien! reprit Germain, ce n'est pas tout encore, je suis peut-être un parricide.

En quelques mots le misérable raconta l'épisode terrible qui s'était passé dans le champ de pierres avoisinant les buttes Chaumont.

— Il ne manque pas un crime à la liste terrible. On peut m'envoyer à l'échafaud pieds nus et la tête couverte d'un voile noir; les poignets étant coupés, c'est autant de moins à faire pour le bourreau.

— Mon Dieu! dit Sœur Sainte-Croix, tombant à genoux, vous pouvez dissoudre les montagnes avec une goutte d'eau, vous fondrez bien une avec une larme et une goutte de sang. Germain, reprit-elle, en élevant ses doigts, enroulés d'un chapelet, vers le misérable, que voulez-vous que demandez-vous pour croire au pardon? Une

est le plus urgent, c'est une éparation de la bureaucratie fédérale.

Je m'empresse de reconnaître que la bureaucratie fédérale compte des fonctionnaires vraiment distingués et dignes d'être cités comme modèles au point de vue de la conscience et du sentiment de l'honneur. Qu'il me suffise à cet égard de déplorer encore la triste infirmité de M. le D^r Gisy, l'ancien vice-chancelier, qui a travaillé jour et nuit jusqu'à en perdre la vue. Mais à côté de quelques fonctionnaires dignes et consciencieux, il y en a d'autres qui manquent absolument des qualités intellectuelles et des qualités morales, qu'on devrait impérieusement exiger d'un fonctionnaire de la Confédération. Le manque d'intelligence et de talent, au lieu d'être constaté par des examens théoriques et pratiques, est le plus souvent caché par les protections, car le favoritisme et la bonne couleur radicale sont presque toujours les seuls motifs qui président à la nomination d'un employé ou d'un fonctionnaire. Quant au manque des qualités morales, personne ne prend garde à un détail aussi insignifiant, si le candidat a un protecteur plus ou moins puissant dans l'olympie radical ou franc maçonique.

Les journaux qui sont au service de la bureaucratie et qui ont la spécialité de couvrir les défauts du radicalisme, ne manqueront pas de jeter le hola, prétendant que l'on nuit à l'honneur et au prestige des autorités de la Confédération en critiquant le choix ou la moralité des employés. Je répondrai à ces tartufes que le pouvoir exécutif de la Confédération a déjà reconnu le bien fondé des plaintes formulées par la presse indépendante et qu'elle a essayé d'une réforme nécessaire. Il a été déclaré : « que la bureaucratie fédérale doit être purifiée des éléments qui la discréditent et « déshonorent depuis des années, savoir des « fonctionnaires et employés fédéraux, tombés en faillite. »

Oui, le Conseil fédéral a depuis longtemps compris qu'un fonctionnaire ou un employé, qui ne sait pas même administrer sa fortune, n'est ni capable ni digne de participer à l'administration de l'Etat. Après que la presse eut, à plusieurs reprises, signalé le fait que l'administration fédérale renferme un grand nombre de faillis, dont l'histoire financière n'était pas toujours sans tache et sans reproche, le Conseil fédéral, faisant enfin une concession à l'opinion publique et voulant arrêter le scandale, a décidé ce qui suit :

âme, l'âme d'un larron, d'un meurtrier vaut encore un prodige de la part du Sauveur.

Grâce à un effort surhumain, Loysel se souleva vers la religieuse :

— Allez au champ de pierres où se tenait jadis le Conservatoire des cris de Paris, si vous y trouvez un homme aveugle, veillé par une femme, et que cet homme consente à vous accompagner ici, je croirai que Dieu peut encore avoir pitié de moi!

Germain tomba dans un lourd sommeil; quand il ouvrit les yeux, il chercha vainement du regard la religieuse qui le veillait durant la nuit; elle n'était plus là.

— Allons, dit-il, j'avais raison; elle a compris et ne reviendra plus : tant mieux!

CHAPITRE XVIII

LE MONSTRE

L'aube se levait. Sur son lit d'hôpital entouré de rideaux blancs, Germain reposait d'un sommeil fiévreux; de temps en temps, il agita ses bras et secouait ses moignons sanglants; des mots sans suite s'échappaient de ses lèvres, et ces courtes syllabes étaient des commencements de blasphèmes. Agenouillée près de sa couche, Sœur Sainte-Croix priait. La religieuse était pâle, non pas seulement de cette pâleur causée par la fatigue physique qui brise le corps, mais garde l'âme dans toute sa sérénité, mais d'une pâleur attestant d'intimes souffrances, des luttres, dont Dieu seul connaissait le secret.

(A suivre.)

116 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

PARIS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

CHAPITRE XVII

LE RESSORT D'ACIER

— Malheureux! N'avez-vous jamais prié?
 — Non.
 — Vous avez un père?
 — Il m'a vendu à des saltimbanques.
 — Une mère?
 — Mon père lui a donné trois coups de couteau.
 — C'est horrible! horrible! répéta Sœur Sainte-Croix. Mais si votre enfance fut ainsi abandonnée, le Sauveur vous tiendra compte de ces misères et il vous fera double part de miséricorde.
 — Allez-vous-en! répéta le misérable, je hais la société, je maudis Dieu, je crache sur le crucifix.
 Sœur Sainte-Croix porta à ses lèvres la sainte image descendant sur sa poitrine, puis elle reprit avec une onction plus tendre :

ARRÊTÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL

Concernant les fonctionnaires et employés fédéraux tombés en faillite.

Le Conseil fédéral suisse, vu les propositions de son département de Justice et Police,

Arrête :

1. Lors de nominations nouvelles ou de confirmation de fonctionnaires et employés de l'administration fédérale, on fera abstraction des personnes en faillite (cession de biens).

2. Les fonctionnaires et employés de l'administration fédérale qui tomberaient en faillite (cession de biens) pendant qu'ils sont en fonctions, ne seront considérés, à partir du jour de la publication de la faillite (cession de biens), que comme provisoirement élus. Le Conseil fédéral se réserve de prendre une décision ultérieure pour chaque cas spécial.

3. Lors des nominations périodiques qui doivent avoir lieu pour le 1^{er} avril 1879, les fonctionnaires et employés qui sont en faillite (cession de biens) ne seront confirmés que provisoirement. Le Conseil fédéral leur fixera le terme dans lequel ils doivent se réhabiliter sous peine de perdre leur place.

Berne le 11 mars 1879.

Au nom du Conseil fédéral suisse ;
Le Président de la Confédération,
HAMMER.
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

ARRÊTÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL

Concernant les fonctionnaires et employés fédéraux tombés en faillite.

Le Conseil fédéral suisse, en exécution complémentaire de l'arrêté du 11 mars 1879, concernant les fonctionnaires et employés tombés en faillite; eu égard aux nominations qui devront avoir lieu le 1^{er} avril prochain pour le renouvellement intégral des fonctionnaires fédéraux dont les fonctions expirent à cette époque,

Arrête :

1. La confirmation dans leurs fonctions des fonctionnaires et employés fédéraux tombés en faillite et qui ne sont pas encore réhabilités ne peut avoir lieu que provisoirement. On accordera aux intéressés un délai d'une année, dans les limites duquel ils doivent obtenir leur réhabilitation, sous peine de perdre leur emploi.

2. Si l'on constate ultérieurement que, parmi ceux qui seront définitivement élus, il se trouve des fonctionnaires ou employés qui étaient en état de faillite et qui ne sont pas encore réhabilités, la nomination des intéressés deviendra provisoire dès le jour où cet état de choses aura été constaté. Le Conseil fédéral se réserve en outre de prendre une décision spéciale pour chaque cas particulier.

Du reste, les Départements s'informeront, pour autant que cela n'a pas déjà eu lieu, s'il existe, dans leur administration, des personnes de cette catégorie.

Berne, le 27 mars 1879.

Au nom du Conseil fédéral suisse :
Le Président de la Confédération,
HAMMER
Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

(A suivre.)

Jeudi dernier, une assemblée des délégués des différentes sociétés agricoles des cinq cantons de la Suisse romande était réunie à Lausanne pour s'occuper de l'importante question d'un projet de fédération des dites sociétés.

« La réunion, à laquelle assistaient une quarantaine de délégués des différents cantons, a été très intéressante et surtout très laborieuse, dit le *Nouvelliste*. Les travaux commencèrent par la nomination du bureau qui fut composé de MM. L. Micheli, de Genève, président; Ch. Borel et V. Ledery, secrétaires; A. de Haller et L. de Diesbach, scrutateurs. On a beaucoup remarqué la présence de M. Comtesse, chef du département de l'agriculture du canton de Neuchâtel, qui s'intéresse vivement à la question et a pris une part très active aux discussions; c'est un exemple qu'on aimerait voir suivi.

« Après des délibérations qui durèrent environ cinq heures de temps et dans lesquelles furent posées les bases des règlements de la future association, l'assemblée chargea son bureau de la rédaction définitive des statuts avec le concours de MM. Comtesse, conseiller d'Etat à Neuchâtel; F. Imer, colonel à Neuveville, et de Riedmatten, à Sion. Dès que ce travail sera terminé, il sera communiqué aux sociétés in-

téressées, qui devront l'examiner et faire connaître leur opinion avant le 15 septembre.

ALLUMETTES FÉDÉRALES. — L'autorité fédérale s'occupe avec activité des mesures à prendre pour empêcher la fabrication des allumettes dangereuses. Il faut atteindre pour cela quelques fabricants qui persistent à se soustraire aux directions qui leur sont données et à employer des matières mal préparées ou des boîtes mal faites. Les bons fabricants sont les premiers à solliciter ces mesures contre ceux qui discréditent leur industrie. Au reste, le public commence à discerner les bonnes marques et à reconnaître que certaines maisons suisses rivalisent déjà avec la Suède. En tout cas, les mesures que prendra la Confédération seront les bienvenues; plus sévères et mieux sera.

Berne

Le *Berner Post* prétend que M. de Werd, à Toffen, décline une réélection au Conseil national. On songerait à le remplacer par M. Hauser, propriétaire des bains du Gurnigel, député au Grand Conseil de Berne.

Zurich

Jeudi dernier, M. le professeur Horner a célébré, avec un certain nombre de ses anciens élèves, le vingt-cinquième anniversaire de son professorat à l'Université de Zurich. A cette occasion, les anciens élèves de M. Horner lui ont présenté un album commémoratif contenant diverses études d'ophtalmologie parmi lesquelles, entre autres, un travail de M. le Dr Dufour, à Lausanne; un autre, de M. le professeur Wadsworth, à Boston, et un de M. le professeur Michel, de Wurtzbourg.

Tessin

On a célébré, mardi, à Airolo, un service religieux, en souvenir du second anniversaire de la mort de Louis Favre, entrepreneur du tunnel du Golhard. Toute la population s'est associée à cet acte pieux.

Valais

Les étrangers en séjour à Chambéry, tant dans les hôtels que dans les chalets, sont au nombre de deux cent trente-cinq; ajoutant à ce nombre les touristes qui viennent faire l'ascension de la Dent du Midi, de la Tour Salière, de la Dent d'une heure, etc.; ceux qui profitent de ce passage pour se rendre à Chamounix des les stations de Montthey, Bex, Moutroux et Genève, auront une idée du mouvement actuel de ce gracieux petit village, situé au-dessous du glacier de Sezanfe, au sommet de la vallée d'Illiez.

Neuchâtel

Un certain nombre de soldats et de sous-officiers qui s'étaient rendus coupables de propos grossiers et d'actes inconvenants, sur le parcours de la Chaussée-Fonds à Neuchâtel, dans un wagon occupé par des jeunes filles des classes supérieures de Neuchâtel revenant d'une promenade au Saut-du-Doubs, ont été punis disciplinairement de peines variant entre trois jours de salle de police et 20 jours de cachot.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 23 juillet.

Les renseignements publiés par les journaux officieux autorisent à penser que MM. Grevy et Gambetta et les ministres veulent brusquer la campagne électorale et ouvrir le scrutin dès le 24 août.

Pendant les derniers jours de discussion dans le Sénat, M. Fresneau va prélever à la campagne électorale par la campagne financière, complètement de la longue et utile bataille sur les douanes. Il importe de parler intérêts matériels à un peuple de plus en plus matérialisé par la politique républicaine.

M. Fresneau, dans la livraison de juillet de la *Revue trimestrielle*, publie un travail approfondi où il compare les finances de la Monarchie et celles de la troisième République. Il y a dans cette étude, des chiffres, des rapprochements dont on pourra tirer très bon parti auprès des électeurs. Je vous citerai des passages de ce remarquable article.

On me raconte qu'à la suite du dernier conseil des ministres, extrêmement orageux, M. Jules Grevy a eu un long entretien avec le ministre des affaires étrangères.

Il s'est plaint en termes amers des conséquences de notre diplomatie à l'égard de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Espagne et surtout de la Turquie. Jamais, a-t-il dit, nous n'avons soulevé autant d'opposition et de menaces. M. Barthélemy Saint-Hilaire a déclaré d'abord que toutes les rumeurs étaient grossies et dénaturées par une certaine presse républicaine, qu'on lui rendait la situation extrêmement difficile et qu'en somme aucun de ses actes n'avait motivé toutes ces menaces; qu'il fallait s'en prendre uniquement aux agissements occultes du Palais Bourbon.

Un envoyé du ministre des affaires étrangères est parti, hier, pour Vienne chargé d'instructions importantes pour notre ambassadeur.

On m'affirme que le personnel de l'ambassade espagnole n'est absolument, non d'une manière officielle, mais dans toutes les conversations particulières, que l'expulsion de don Carlos ait été réclamée par le duc Fernan Nunez. Et ces conversations paraissent dire vrai, car, ainsi que le font observer les agents de l'ambassade, c'eût été une maladresse grave pour le duc de mêler la question d'expulsion à celles qu'il était chargé de traiter. Son devoir était d'obtenir les dédommagements les plus élevés possible pour les victimes de l'insurrection oranaise; en demandant autre chose à notre gouvernement, il lui fournissait un motif d'accorder moins à ses nationaux et, parlant, manquait à son devoir.

C'est, en effet, assez plausible. Mais alors, convenons qu'en allant au-devant d'une réclamation non formulée, nos gouvernements ont dépassé toutes les limites de la pléuretrie.

La lettre que Son E. le cardinal Guibert a adressée au Souverain-Pontife, à l'occasion des scandales de Rome, irrite profondément les diplomates du Palais Bourbon et du Quai d'Orsay.

On s'attend à des remontrances de la part du cabinet italien, si mal disposé déjà à l'égard du gouvernement français, à cause de la qualification d'*usurpateur* que Son Eminence a énergiquement employée.

Demain, sera lue dans toutes les églises de Paris, une lettre pastorale, admirable d'énergie et de dignité, que Son Eminence le cardinal adresse à son clergé et aux fidèles. J'ai en main ce précieux document; c'est une brève amplification de la lettre adressée à Sa Sainteté Léon XIII. Cette fois, l'irritation des diplomates opportunistes ne connaîtra plus de bornes: jugez donc, un cardinal se permettant de protester publiquement, au nom du clergé français, contre la violation de la liberté pontificale!

On parle d'une protestation du corps médical contre l'idée du rationnement de l'eau aux habitants (particuliers) de Paris. Du reste, l'exaspération causée par cette menace est énorme.

Il paraît que dans le monde des officieux on commence à s'apercevoir des dangers qui pourraient résulter, pour nous, du placement en France des nouveaux titres italiens. Des notabilités financières et des économistes appartenant à l'opinion républicaine auraient appris à M. Magnin que la conséquence de cette opération serait probablement un brusque drainage de notre or; de sorte que, s'il nous fallait soutenir une guerre continentale, nous serions à la merci de l'agiotage. On ajoute que M. Magnin aurait été « assez frappé » par ces observations.

L'œuvre difficile, et qui devra être surveillée avec soin, sera celle de la mise en circulation des 400 millions d'or. M. Magliani fera certainement tous ses efforts pour ne causer d'embarras ni à Londres ni à Paris. Il sait très bien que tous les marchés sont solidaires; mais la crise monétaire qui existe à l'état latent rendra sa tâche fort difficile. Mon sentiment est qu'on ne se préoccupe pas suffisamment de cette question de l'or, qui rend toutes les fortunes absolument incertaines.

Si l'opinion publique n'impose pas des concessions à l'Allemagne, et surtout à l'Angleterre, une sorte de bouleversement financier est inévitable. L'Italie n'est pas le pays qui en souffrira le moins.

On commence à surveiller l'approche de la liquidation.

Par suite de l'émission de l'Emprunt italien, source de retraits de numéraire, les baissiers redoutent la cherté des reports, tandis que le parti de la hausse prétend qu'il y a lieu de bénéficier des bas cours du moment en vue du coupon de 1,25 à détacher prochainement. Toujours est-il que, par suite du manque absolu d'affaires à terme, les cours vont s'émiettant sans cesse, et qu'ils ne rencontrent un peu de fermeté

que vu les quelques achats du comptant et de l'épargne. Aucun mouvement sur les fonds internationaux et on parle de changes élevés sur les places de l'étranger.

FRANCE

Tous les journaux blâment sévèrement la mesure prise par le général Farre à l'égard des élèves de Saint-Cyr coupables d'avoir assisté à la messe de Saint-Henri.

Voici les détails que le *Gaulois* publie sur l'exécution des ordres du ministre :

« La décision ministérielle était si peu attendue que le général Delfis, commandant l'école, était absent.

« Il n'est rentré à Saint-Cyr que quatre heures après l'arrivée du commandant Dosse, officier d'ordonnance du général Farre, apportant l'ordre de rayer immédiatement des contrôles de l'école les vingt-sept jeunes gens incriminés, et de les diriger par le premier train sur divers régiments d'infanterie.

« C'est le commandant Poulleau, directeur de la cavalerie qui, en l'absence du général Delfis et du colonel Combarieux, commandant en second, actuellement à Fontainebleau avec le demi-bataillon de gauche (anciens) pour les exercices du canon et du tir à grande distance, a reçu l'envoyé du ministre.

« Ordre a été immédiatement donné aux élèves atteints par la décision ministérielle d'avoir à verser leurs armes et à se préparer à partir.

« Parmi les condamnés se trouvent même des élèves faisant partie des compagnies (3^e et 4^e) en manœuvres à Fontainebleau, et qui, rentrant précisément hier soir à onze heures, ne quitteront l'École que par le train de 7 heures du matin, aujourd'hui.

« Il faut rendre justice au corps d'officiers de l'École.

« Tous, sans exception, trouvent la punition exagérée et hors de proportion avec la faute commise.

« Et puis, il s'est passé un fait peu loyal.

« Le général Delfis n'avait que trois noms parmi tous ceux des élèves qui avaient assisté à la cérémonie.

« Evidemment trois victimes ne pouvaient suffire.

« Alors, suivant un vieil usage de l'École, le général avait pris trente-deux responsables, choisis parmi les élèves ayant les plus mauvaises notes, et il avait fait dire, ce qu'il croyait d'ailleurs, que si les coupables se déclaraient, ils subiraient une punition disciplinaire, c'est-à-dire trente ou soixante jours de prison.

« Les élèves se consultèrent et le résultat fut l'envoi de vingt-sept noms.

« On a vu quelle surprise était réservée à ces braves garçons qui n'avaient pas voulu laisser leurs camarades être punis à leur place. »

Le *Figaro* ajoute :

« Nous voudrions être certains de l'exactitude de nos renseignements, en ajoutant qu'au ministère de la guerre, d'ailleurs, on envisage la possibilité prochaine d'un adoucissement à la mesure qui vient d'être prise. Deux des élèves seulement considérés comme les instigateurs de la manifestation, seraient définitivement renvoyés, les autres seraient autorisés à rentrer à l'École dans un délai qui ne dépasserait pas la fin de l'année. »

La fixation au 21 août des élections législatives peut être considérée comme certaine. Le gouvernement a arrêté cette date qui, toutefois, ne pourra être rendue officielle que si la clôture de la session des Chambres a lieu le 30 juillet au plus tard; car il faut un délai légal de vingt jours francs pour la période électorale.

On prédit la clôture de la session pour le 28 ou le 29.

ROME

Les protestations contre les scènes honteuses du 13 juillet continuent à affluer à Rome.

La secrétairerie générale de l'Œuvre des congrès catholiques en Italie a adressé de Bologne le télégramme suivant à S. S. le Pape Léon XIII :

« Le Comité permanent de l'Œuvre des congrès catholiques en Italie, profondément ému des offenses faites à la suprême dignité pontificale par les insultes dont la cendre de Votre Auguste prédécesseur a été l'objet, dépose aux pieds de Votre Sainteté ses sincères condoléances et réclame énergiquement la pleine et absolue liberté et l'indépendance nécessaire au Saint-Siège ou au Souverain-Pontife.

« MARCELIN VENTUROLI, vice-président,
« JEAN-BAPTISTE CASONI, secrétaire. »

ITALIE

A Rome, les manifestations commencées lors des funérailles de Pie IX, menacent de devenir quotidiennes Jeudi soir, après le concert donné sur la place Colonna, les cris ont recommencé, semblables à ceux des jours précédents. Les agents de la sûreté publique ayant arrêté un jeune homme qui criait à gorge déployée : « A bas les prêtres ! Mort aux cléricaux ! » un rassemblement se forma aussitôt et il fallut recourir à la force pour le disperser. C'était une manifestation contre l'Eglise et contre le Saint Siège.

En même temps une autre, dirigée contre la France, se préparait devant l'hôtel où est descendu M. Maccio et en l'honneur de ce consul. Les révolutionnaires nous indiquent, par ces hostilités simultanées, la voie politique la plus sensée à suivre. En saurons-nous profiter ?

ALLEMAGNE

M. Bleichröder, banquier de Berlin, qui passe pour être le conseiller financier du prince de Bismark, vient d'être élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Il est à remarquer que M. Bleichröder a été très hostile au récent emprunt italien, qui a été, d'ailleurs, fort mal accueilli sur les marchés allemands.

En vertu d'une convention qui vient d'être signée par la Société allemande des télégraphes à Berlin et par la German Union-Telegraphic and Trust Company à Londres, un câble indépendant va être déposé, reliant l'Allemagne aux Etats Unis en passant par Valencía en Irlande. Lorsque ce câble, dont les frais se montent à peu près à 165,000 livres-sterling, sera établi, l'Allemagne possèdera une communication télégraphique directe avec les Etats-Unis, privilège dont ne jouissent encore que l'Angleterre et la France. Le capital sera réuni par l'émission d'actions de priorité à 5 1/2 p. 100.

Dans les universités allemandes se remarque une grande agitation en faveur des étudiants allemands de Prague. Nos lecteurs savent que des troubles récents ont éclaté en Bohême entre les étudiants tchèques et allemands. A Iéna on propose en conséquence de ramasser des fonds pour envoyer à Prague des étudiants allemands pauvres, afin d'y renforcer l'élément germanique.

BAVIÈRE

Le résultat général des élections bava-roises, pour la Chambre des députés, donne environ 92 conservateurs et catholiques et 67 libéraux. Les catholiques ont gagné une vingtaine de sièges.

BELGIQUE

Son Eminence le cardinal-archevêque de Malines vient d'envoyer à Sa Sainteté Léon XIII une lettre où il exprime les sentiments de douloureuse indignation de tous les catholiques de Belgique, en présence des actes ignobles de la Révolution italienne pendant la translation des restes vénérés de Pie IX à Saint-Laurent hors-des-Murs. Ces actes prouvent à l'évidence quelle liberté la Révolution veut laisser à Rome au souverain Pontificat.

TURQUIE

On mande de Constantinople que le conseil des 22 ulémas chargés d'examiner le procès des assassins d'Abdul-Aziz, n'a encore rien décidé. Mais il transpire qu'ils sont en grande majorité contraires à l'arrêt du tribunal.

Les ulémas auraient reconnu que la déposition d'Abdul Aziz a été entièrement conforme au Chéri.

Relativement à l'assassinat, ils auraient déclaré que le jugement n'avait pas prouvé la culpabilité des prévenus qui ont nié leur participation ; que la sentence n'était valable que pour les prévenus qui ont avoué ; ces derniers même seraient innocents, d'après le Chéri, s'ils avaient reçu l'ordre supérieur d'assassiner Abdul-Aziz.

Le sultan aurait alors soulevé la question de savoir si Mourad étant fou à l'époque de son intronisation, pouvait être considéré comme ayant été khalife. Dans la négative, les ordres donnés par Mourad seraient nuls.

D'après une autre version, les ulémas demanderaient un autre jugement.

Beaucoup pensent que malgré leur opposition, les ulémas confirmeront le premier jugement, à la condition que le sultan s'engage à commuer la peine des condamnés qui n'ont pas avoué.

Il est question d'un remaniement ministé-

riel au profit de Kadri-Pacha ou de Safvet-Pacha, qui ont été plusieurs fois appelés au palais. Néanmoins, le changement est fort douteux.

RUSSIE

Suivant des nouvelles arrivées de Kiew, on a arrêté dans cette ville un individu qui, au commencement de son interrogatoire, s'est reconnu coupable de l'assassinat du général de gendarmerie Metzzenoff. Il a d'abord prétendu se nommer Fahrenheit ; plus tard, il s'est donné le nom de Stempel.

Dans le cours de l'interrogatoire, il a rétracté son aveu relatif au meurtre du général Metzzenoff, a déclaré être sujet à des dérangements d'esprit et a prétendu avoir deux fois déjà tenté de se suicider.

Le Journal de Saint Pétersbourg commente le congrès révolutionnaire tenu à Londres et la réponse de sir W. Harcourt, disant à la Chambre des communes qu'il n'y avait rien à faire à cet égard.

La feuille russe prétend que sir W. Harcourt encourt une grave responsabilité en prenant la chose d'un cœur aussi léger. « Nous avons, ajoute-t-elle, trop souvent exprimé notre avis sur la solidarité des gouvernements, pour revenir aujourd'hui sur cette question. Les révolutionnaires parlent d'employer des moyens patents, et non des moyens secrets, et les conservateurs de toutes nuances sont absolument tenus de prendre des mesures de défense. »

Des avis de Saint-Petersbourg assurent que le czar Alexandre III doit se faire couronner prochainement à Moscou.

On fait déjà des préparatifs pour cette cérémonie, qui aurait lieu avec la plus grande solennité.

TUNISIE

Les insurgés des tribus des Zlass, des Hamema et des Benizitt ont envoyé des émissaires aux Friches, tribus limitrophes de l'Algérie, et à plusieurs autres, pour les engager à se joindre à eux et à combattre ensemble les Français, mais ces propositions ont été repoussées.

Le caïd Ali-Leghir, des Friches, a empêché la défection de se produire parmi les tribus restées fidèles au bey.

Les mêmes démarches auraient été faites dans la province du Sahel et n'auraient pas davantage abouti.

On assure que les révoltés commencent à se décourager.

Une dépêche du gouverneur du Sahel dit que Kairouan, foyer de l'insurrection en Tunisie, a été abandonné en partie par les combattants de Sfax, qui s'y étaient retirés après la prise de cette ville.

CANTON DE FRIBOURG

Voici le résultat de l'élection du 24 juillet dans les communes de la Veveysse :

COMMUNES	Genoud	Déglise
Attalens	202	10
Besencens	20	6
Bossonnens	55	4
Bouloz	56	—
Châtel-St-Denis	201	287
Le Crêt	84	6
Fiagères	62	7
Granges	48	4
Grattavache	4	26
Pont	24	6
Porsel	53	23
Progens	22	28
Remaufens	51	55
La Rougève	23	1
Semsaies	85	56
St-Martin	94	6
	1079	525

Le vote des communes de Châtel, Grattavache, Progens et Semsaies est la preuve que les radicaux ont donné leurs voix au candidat du Bien public et du Chroniqueur.

Propos échangés

Hier matin, un « libertard » et un « bien-publicard » se rencontrent dans une rue de la ville de Fribourg.

— Eh ! bien, dit le libertard, nous l'avons emporté à une écrasante majorité dans le district de la Veveysse.

Le bienpublicard : — Nous avons pour nous consolé le résultat du district du Lac.

!!!

Nous avons signalé récemment, en termes sympathiques, la publication d'un Guide au

Tir fédéral, qui renferme un grand nombre de renseignements utiles aux citoyens qui viendront prendre part à la grande fête nationale.

Nous n'avions pas pris garde à une attaque dirigée contre les Jésuites, attaque qui se trouve à la page 5, et qu'on nous a depuis lors signalée. Il est fâcheux qu'on n'ait point su écrire un Guide où les sentiments du peuple fribourgeois soient un peu mieux respectés.

Nous n'en dirons pas davantage, espérant que c'est là une pure maladresse et non un acte de malveillance ; nous voulons y voir un fait isolé qui ne se reproduira pas pendant la durée de nos fêtes.

Société de Tir de la ville de Fribourg.

ORDRE DU JOUR DE SAMEDI 30 JUILLET, DIMANCHE 31 JUILLET ET LUNDI 1 AOUT

SAMEDI, 30 JUILLET

a) A 4 heures et demie du soir, rendez-vous des membres à la gare pour la réception de la bannière fédérale.

DIMANCHE, 31 JUILLET

b) A 9 heures du matin, les sociétaires sont priés de se trouver aux Grand'Places pour prendre part au cortège officiel.

LUNDI, 1 AOUT

c) A 8 heures et demie du matin, les membres sont convoqués à la cantine (tables de Genève) pour recevoir ensuite, au pavillon des prix, la coupe qui sera offerte par les Exercices de l'arquebuse et de la navigation de Genève.

Le Comité.

Le conseil d'Etat voulant régler par des mesures de police la circulation sur le grand pont suspendu de Fribourg, à l'occasion du Tir fédéral, et éviter l'encombrement de ce passage et des rues de la ville pendant la fête, a pris l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. Du 31 juillet au 10 août inclusivement, ne peuvent circuler sur le grand pont suspendu que les fiacres et les voitures sur ressorts autres que les omnibus et les voitures attelées de plus de deux chevaux. Par contre, le passage du pont suspendu est ouvert à tous les véhicules dès 11 heures de la nuit à sept heures du matin.

Art. 2. Le Comité de police locale établira à Bellevue, à Bourguillon et aux entrées du pont des postes de police chargés de diriger vers la Basse-Ville les voitures et chars auxquels le passage sur le pont est interdit en vertu de l'art. 1, premier alinéa.

Art. 3. Les voitures, en entrant sur le pont, devront prendre sur leur droite et avancer au pas ; leur est interdit de se devancer et d'entrer sur le pont pendant le passage des cortèges.

Art. 4. Il est interdit aux musiques de jouer sur le pont.

Les cortèges marcheront au pas libre et par files de 4 à 6 personnes, à trois pas de distance.

Art. 5. Il est interdit aux piétons et aux voitures de stationner sur le pont.

Art. 6. Les contrevenants aux art. 1^{er}, 3 et 5, sont passibles d'une amende de 2 à 10 fr., non compris les indemnités pour dommages causés, le cas échéant.

Art. 7. Les autorités de police cantonale et communale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Les Directions de la Police et des Travaux publics sont en outre chargées de prendre, le cas échéant, toutes les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour régler la circulation.

La Banque cantonale fribourgeoise informe le public que, pendant la durée du Tir fédéral, soit du 1^{er} au 10 août prochain, ses bureaux seront fermés dès les 4 heures du soir.

En outre, ils seront fermés pendant toute la journée du jeudi 4 août jour de fête officielle.

L'Administration

Voici en quels termes le Conseil fédéral a exprimé au conseil d'Etat de Fribourg son appréciation au sujet du vote par procuration des employés des chemins de fer :

« Pour résoudre votre réclamation du 6 avril dernier relative aux irrégularités que vous dites s'être passées dans la commune de Fribourg lors des dernières élections au Conseil national pour le 21^e arrondissement électoral fédéral, nous estimons que le bureau électoral en cause, en admettant les bulletins de vote que les employés du chemin de fer lui ont transmis par l'intermédiaire d'une tierce personne, a agi contrairement aux prescriptions de l'article 8 de la loi fédérale du 19 juillet 1872, qui statue positivement que le vote par procuration est interdit.

« Cet acte illégal des membres du bureau ne trouve pas du tout son excuse dans la déclaration qu'ils ont donnée de ne pas considérer ce mode de procéder comme un vote par procuration. Aussi ne pouvons-nous que déplorer ce mépris de la loi de la part de ceux qui ont le devoir de la faire respecter.

« Néanmoins, nous croyons devoir faire abstraction d'une poursuite pénale de cette affaire. Le procès-verbal de la violation déclare catégoriquement que les bulletins de vote de ces employés du chemin de fer ont été envoyés et comptés dans le résultat. Il s'ensuit que les membres du bureau n'ont pas en l'intention de cacher leur manière de faire, et qu'en outre, si le résultat de la votation eût dépendu du nombre des voix en cause, il eût été facile de reconnaître et de déclarer la nullité de ces voix.

« Toutefois, nous nous réservons d'intervenir, avec tous les moyens légaux que nous avons à notre disposition, si des faits de ce genre devaient se renouveler.

« Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le Vice-Président,

BAVIÈRE.

Le Chancelier de la Confédération,
SCHIESS. »

Le conseil communal de Morat à l'intention de donner sa démission en bloc.

Voici de quoi il s'agit :

A l'unanimité, le conseil communal avait décidé de relever de ses fonctions un maître de musique sans talent et incapable, dit-on, d'occuper sa place.

Le conseil d'Etat, ne tenant aucun compte de cette décision, vient, au contraire, de réélire ledit maître pour une nouvelle période de 4 ans.

Si cette décision est maintenue, le conseil se retirera.

On nous écrit de la Gruyère que plusieurs montagnards sont occupés à transporter deux moules de bois de sapin au sommet du Moléson. Ce bois entassé en pyramides et arrosé de pétrole et de goudron est destiné à être allumé dans la soirée du 4 août, jour officiel du Tir fédéral.

Musée Colonna.

Jeudi 28 juillet courant, aura lieu l'inauguration du Musée Colonna. A cette occasion, un office de Requiem, chanté par l'Union chorale de Fribourg, sera célébré, à 9 heures, dans l'église du Collège pour le repos de l'âme de la généreuse donatrice. Le conseil d'Etat et plusieurs invités y assisteront officiellement.

Après le service funèbre, aura lieu, au bâtiment du Lycée, la remise du Musée Colonna, par l'exécutrice testamentaire, entre les mains du conseil d'Etat.

La comète signalée par les Américains, découverte par Schaeberle, vient de faire son apparition en Europe ; dans la nuit du 18 au 19, elle a été signalée par l'Observatoire de Vienne, dans la constellation de la Chèvre.

Le 20, vers une heure du matin, elle a été aperçue à l'Observatoire de Paris par MM. Henry.

Au moment psychologique, le ciel s'étant ouvert, il a été impossible de se livrer au plus petit calcul sur ce nouvel astre errant.

Voilà donc l'explication de la chaleur sénégalienne que nous avons à supporter depuis si longtemps.

Pensez donc, deux comètes successives ?.. La nouvelle comète ne prend pas de voiture à l'heure comme celle qui vient de nous délaisser et qui s'est montrée dans la constellation du Cocher.

Sa marche est très lente.

La nuit dernière, le ciel couvert de gros nuages gris a empêché d'établir sa direction.

Elle paraît aller vers le nord-est. Elle est loin d'être aussi brillante que celle de 1807 à 1881. Son éclat ne dépasse pas celui d'une étoile de sixième grandeur. On n'a pas encore pu établir sa position.

Tout ce qu'on sait sur cet astre, c'est que sa forme est sphérique et qu'il ne possède point de queue.

Anna Schacher.

leur fille et sœur, décédée à Meuzingen, canton de Zoug, à l'âge de 14 1/2 ans. L'enterrement aura lieu à Fribourg, mercredi 27 juillet, à 8 heures.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Dans la soirée du 19 juillet, à Saint-Peterzell (St-Gall), la foudre est tombée sur une maison de paysans habitée par deux familles. Le propriétaire et un pensionnaire sont morts foudroyés sur le champ. Le cadavre du premier n'a pu être retiré; les flammes propagées rapidement l'ont consumé sans en laisser de vestiges. L'incendie allumé par la foudre a en outre brûlé cinq pièces de bétail. Une jeune fille, à demi brûlée, a échappé à la mort en sautant par la fenêtre.

L'OURAGAN DE NEW-ULM. — De nouveaux détails nous parviennent sur le terrible ouragan qui a éclaté à New-Ulm (Minnesota). Cet ouragan, produit par un cyclone et annoncé par des nuages couleur d'encre, a sévi sur un rayon de 16 lieues de long et d'une demi-lieue environ de large, du

bord au sud. Il a à peine duré quinze minutes, et cependant sa violence a été telle qu'il y a détruit plus de 100 bâtiments en bois, sans compter toutes les récoltes des environs. Dans les campagnes, pas un arbre n'est resté debout. Un grand nombre de maisons atteintes par la foudre ont perdu leur toiture. Quatorze personnes ont été tuées et 30 grièvement blessées, à New-Ulm seul, mais on croit que la tempête a fait encore de nombreuses victimes dans les environs, principalement à West-Newton. Quant à la destruction du bétail, elle a été considérable.

Les pertes matérielles sont évaluées à environ trois millions de francs.

UNE TORPILLE RETROUVÉE. — Une grande anxiété régnait depuis plus d'un mois à Woolwich, à la suite de la disparition d'une torpille, qui s'était perdue dans la Tamise pendant la course d'essai d'un nouveau

bateau-torpilleur. Des recherches n'avaient cessé d'être faites au fond du fleuve pour retrouver cet engin de guerre redoutable, et l'on avait vainement doublé la récompense offerte dans le principe à celui qui indiquerait l'endroit où il était tombé. Un canonnier du vaisseau de S. M. le *Versoon* vient de le retrouver en face de l'arsenal de Woolwich. Il s'est servi, pour le retirer, d'un grand filet muni de lourdes chaînes à l'une de ses extrémités et soutenu à l'autre par des lièges. La torpille était en partie enfoncée dans la vase, et l'on croit qu'elle sera allée au fond presque aussitôt après avoir quitté le bateau. Elle n'était pas en mauvais état, bien qu'elle fût immergée depuis le 10 juin. On attachait une grande importance à ce qu'elle fût repêchée, afin d'empêcher que le secret de sa construction ne fût divulgué.

Une observation au sujet du rôle que

joue actuellement la lettre G dans le personnel politique du globe :

- En Russie, Gortchakoff ;
- En Allemagne, Guillaume ;
- En Grèce, Georges ;
- En Angleterre, Gladstone et le prince de Galles ;
- En France, Gervy, Gambetta et Galiffet ;
- En Algérie, Gervy ;
- En Italie, Garibaldi ;
- En Amérique, Guffield, dont l'assassin se nomme Guiteau.

Les combles n'ont pas dit leur dernier mot.

Témoin celui-ci :
Quel est le comble de l'économie pour un beau-père ?

— Ne donner en mariage à sa fille qu'un trousseau... de clefs.

M. SOUSSIKS, Rédacteur.

On vient de recevoir
1000 JOLIS DRAPEAUX

qu'on vendra en dessous des prix de location. S'adresser chez M. Charles Egger, coiffeur, rue de Lausanne, 124.

(344) H 435 F

Mlle Joséphine Lateltin

préviens sa clientèle qu'elle a transféré son domicile Grand'rue, N° 56. (345)

UN PROFESSEUR

prendrait des élèves en pension, pour leur apprendre les langues françaises et allemandes. On prendrait également en pension des élèves du collège. Vie de famille. Prix modérés. S'adresser au bureau du journal. (346)

UNE DAME

prendrait en pension des jeunes filles allemandes pour leur enseigner la langue française. Vie de famille. Prix modérés. S'adresser au bureau du journal. (347)

AVIS

Bazar en faveur de l'église catholique de Vevey.

Les dons de toute nature peuvent être envoyés jusqu'à la mi-septembre aux adresses suivantes :
M^{lle} de Serres, rue Collège, 2, Vevey ;
M^{me} Stocker, pension du Château, Vevey ;
M^{me} Comte, pension, La-Tour-de-Peilz ;
M^{me} Bailat, confiseur, Vevey ;
M^{lle} Albertino, place du Marché, Vevey.

PÈRES DE L'ÉGLISE

Œuvres complètes de Saint Jean Chrysostome, traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Jeannin licencié es-lettres, préfet des études au collège de Saint-Dizier, précédées de la vie du saint, par M. MARTIN (d'Agde), avec un beau portrait. 11 vol. grand in-8° Jésus, à deux colonnes. Prix : 50 fr.

Œuvres complètes de Saint Augustin, traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. l'abbé RAULT, curé-doyen de Vancoeurs, précédées de la vie du saint, par M. POUJOLAT, avec un beau portrait. 17 vol. grand in-8° Jésus, à deux colonnes. Prix : 85 fr.

Œuvres complètes de Saint Bernard, traduites par M. ARMAND RAVELLET, sous le patronage de Mgr l'évêque de Versailles, précédées de l'histoire de saint Bernard et de son siècle, par le P. Th. de RATISSONNE, 5 beaux vol. in-8° Jésus, à deux colonnes. Prix : 25.

Liqueurs de la Grande-Chartreuse

M. E. REY-MURY, Agent général et Entrepoteur pour toute la Suisse, 9, rue des Pâquis, GENÈVE, a l'honneur de prévenir le public contre les nombreuses contrefaçons de cette liqueur, qui se débitent partout en Suisse. La plupart des contrefaçons achètent à haut prix les bouteilles vides de la liqueur véritable, et les remplissent d'un produit de leur fabrication. La liqueur de la Grande-Chartreuse ne s'expédie qu'en bouteilles revêtues des marques de la Maison (déposées au greffe du Tribunal, à Berne), et par caisses de toutes dimensions, mais jamais en fûts ni en bonbonnes. — S'adresser à M. E. REY-MURY, pour commandes et renseignements, ou à l'Entrepôt général de la Grande-Chartreuse, à Voiron, (Isère). (H 6091 X)

GERMANIA
Compagnie anonyme d'assurance sur la vie à Stettin

Bureau central pour la Suisse, à Zurich.

Assurances en cours au 1 ^{er} avril 1881 : 129,499 polices, pour	Fr.	306,311,981
de capital et fr. 262,262,29 de rente annuelle.		
Assurances nouvelles traitées du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} juin 1881 : 3471 polices pour	13,082,159	
Recette annuelle de 1880, en primes d'intérêts	13,357,294	
Actif social, fin 1880	64,064,196	
Accroissement de l'actif en 1880	4,639,511	
Capitaux et rentes payés depuis 1857	53,519,229	
Montant des bénéfices nets attribués depuis 1871 aux assurances avec participation aux bénéfices	5,653,236	

Les assurés de la Germania qui ont droit à une part dans les bénéfices jouissent de leur participation déjà deux ans après l'émission de la police. Participation moyenne 25,5 0/0 sur chaque prime annuelle. S'adresser à l'agence principale, à Fribourg. (319)

Cyprien Gendre & Cie.

CONFÉRENCES DE SAINT-JOSEPH DE MARSEILLE

CARÊMES DE 1877, 1878, 1879

LA FOI, L'ÉGLISE, LE SAINT-SIÈGE

PAR LE R. PÈRE VINCENT DE PASCAL

DES FRÈRES PRÊCHEURS

Un volume in-8° sur beau papier vergé ; prix : 4 fr. 50.

Mgr l'évêque de Marseille écrivait ce qui suit à l'auteur : « Les fruits de bénédiction et de salut répandus, par votre parole, sur votre grand auditoire de Saint-Joseph, me faisaient vivement désirer l'impression de vos conférences : aussi je bénis Dieu de la pensée qu'il vous a inspirée de les publier. Votre parole écrite perdra, sans doute, quelque chose de l'onction et de la vie que lui communiquaient vos accents émus et convaincus ; mais elle gardera sa sûreté de doctrine, sa vigueur de dialectique et cette forme noble et limpide qui rendaient accessibles, en les illuminant, les vérités de l'ordre le plus élevé. » Mgr de Poitiers écrivait à son tour au R. P. de Pascal : « Vous avez exposé avec une parfaite exactitude et une remarquable lucidité la doctrine si importante et aujourd'hui si mal connue de la foi catholique. »

En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

LA GRUYÈRE
EXCURSION A TRAVERS LA GRUYÈRE
par la nouvelle route alpestre de
BULLE-BOLTIGEN

Brochure illustrée de 20 gravures fines, représentant les principaux sites et les pittoresques localités de la Gruyère.

PRIX : 50 centimes.
En vente à l'Imprimerie catholique, 10, Grand'rue, 10, à Fribourg.

En vente à l'Imprimerie catholique :

LA VIE ET LA MORT
DE
SAINT BÉAT
APOTRE DE L'HÉLVÉTIE

Edité et traduit par les soins de M. l'abbé A. BLANCHE T, et du R. P. P. BOVET, C., Prix 30 cent.

Attention!

L'Almanach catholique de la Suisse française, s'éditant à 15,000 exemplaires, sortira de presse dans le courant du mois de septembre.

Les conditions pour insertions de réclames ou annonces sont les suivantes :

1 page entière	Fr. 60
1/2 "	35
1/4 "	20
la ligne et son blanc	80

Les personnes qui désirent profiter des avantages attachés à cette publicité très étendue pour multiplier leurs opérations commerciales, sont priées de s'adresser à l'Administration de l'Almanach, Grand'Rue, N° 10, à Fribourg.

FAITES PASSER CES BONNES VÉRITÉS

ABRÉGÉ DES QUESTIONS DE VIE OU DE MORT

Par le R. P. LEFEBVRE de la Compagnie de Jésus 2^e édition. — Prix : 40 cent.

BOURSE DE GENEVE DU 25 JUILLET

FONDS D'ETATS				ACTIONS					
	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
8 0/0 Genevois	85	—	87 3/5	88	Suisse-Occidentale	—	185	184	185
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	privilégiées	532	—	536	532
4 0/0 " 1880	100 1/4	—	101	101 1/4	Central-Suisse	—	502	500	502
5 0/0 Italien	89 50	89 50	89 50	89 60	Nord-Est Suisse	386	385	386	387
5 0/0 Valais	—	—	1030	—	privilégiées	571	570	571	573
OBLIGATIONS					Union Suisse	233	235	232	233
Ouest-Suisse	467	—	—	400	Saint-Gothard	—	391	391	392
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—	Union privilégiées	422	422	420	422
1878-79	453 3/4	—	453 1/2	454	Comptoir d'escompte	—	—	—	—
8 0/0 Jougna & Eclépens	—	—	—	—	Banque du commerce	1175	—	1170	—
Franco-Suisse	—	—	—	—	de Genève	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	480	—	480	481	Fédérale	—	737	730	736
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	—	1025	—	Société suisse des chemins de fer	—	7225	7299	7225
5 0/0 Jura-Berne	—	—	1018	—	Banque des chemins de fer	1230	1230	1235	1240
Lombardes anciennes	281 1/4	—	280 1/4	280 1/2	de Paris et Pays-Bas	—	920	918	921
nouvelles	—	282	—	—	Crédit Lyonnais	1120	1130	1120	1130
Autrichiennes nouvelles	360 1/4	—	—	—	Association financière genevoise	—	1430	—	—
Méridionales	280	—	—	—	Omnium genevois	—	907	915	—
Bons méridionaux	532	—	—	—	Basler Bankverein	795	—	—	—
Bons Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	belge du gaz	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	—	620
					Marseille	748	—	745	750
					Appareillage, Gaz et Ecan	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

23 juil.	AU COMPTANT	25 juil.
101 06	Consolidés	101
84 80	8 0/0 Français	85
119	5 0/0 id.	119 1/2
—	Or, à New-York	119 1/2
137 50	Argent à Londres	137 50
A TERME		
85	8 0/0 Français	84 92
119 05	5 0/0 id.	119 13
89 10	5 0/0 Italien	89 95
101 06	8 0/0 Anglais	101
15 52	5 0/0 Turc	15 63
—	5 0/0 Russe 1 877	—
—	4 0/0 Autrichien	—
1225	Banque de Paris	1235
912 50	Crédit Lyonnais	920
700	Mobilier français	700
1678 75	Crédit foncier	1690
745	Mobilier Espagnol	745
825	Autrichiens	830
1510	Gaz Parisien	1510
—	Suez	1778 75